

D'anciens contrevenants deviennent pairs bénévoles

Société John Howard du Grand Moncton et Université du Nouveau-Brunswick

La société John Howard Society du Grand Moncton a entrepris, en mai 2005, un travail de recherche, en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, pour recenser les pratiques prometteuses de recrutement et d'affectation d'anciens contrevenants, en qualité de pairs bénévoles, dans les programmes de réadaptation communautaires¹. Cette fiche de renseignements fait état des avantages du bénévolat des pairs.

Les anciens contrevenants sont incités à faire du bénévolat dans le cadre de leur réinsertion au sein de la communauté, mais ils rencontrent souvent d'importants obstacles à cause de leurs antécédents. Voici ce que confient de nombreux anciens contrevenants :

- ils ont l'impression qu'ils seront immédiatement « filtrés » à cause de leur casier judiciaire;
- ils ne désirent pas ou ne peuvent pas s'engager à participer à des activités bénévoles structurées;
- ils croient qu'ils ne seront pas bien accueillis pour faire du bénévolat à cause de leur passé;
- Ils ignorent les possibilités de bénévolat et personne ne les sollicite pour faire du bénévolat.

De nombreux théoriciens ont souligné les avantages thérapeutiques possibles de la participation à des activités de pair bénévole pour les anciens contrevenants:

- Le bénévolat des pairs suscite de la compassion et fait prendre conscience de la compassion d'autrui pour soi : un sentiment d'acceptation et d'appartenance, à la fois chez le bénévole et chez celui qui en bénéficie, en sont donc le fruit.

- Le bénévolat des pairs donne aux bénévoles un cadre d'apprentissage et de mise en pratique de nouvelles compétences au sein d'un milieu « sécuritaire ».
- Le bénévolat des pairs peut responsabiliser et donner aux anciens contrevenants l'impression de se réaliser, ce qu'ils recherchaient peut-être autrefois dans des modes de vie délinquants et des relations qui ne donnaient aucun résultat.
- Les pairs bénévoles sont crédibles et dignes de confiance aux yeux des participants aux programmes de réadaptation communautaires, en raison de leur expérience commune ou de situations très proches de celles des participants.
- Les pairs bénévoles peuvent jouer un rôle important en aidant d'autres personnes dans leur démarche de réadaptation ou de réinsertion.

« Vous ressentez un sentiment d'appartenance qui vous permet de dépasser l'impression d'isolement, de solitude et d'être différent. »

Points dont doivent tenir compte les organismes qui souhaitent mettre sur pied un programme de bénévolat des pairs.

1. **Sélectionnez et recrutez** les bénévoles en fonction des emplois qu'ils exerceront. Connaissez les antécédents des anciens contrevenants qui participent au programme pour ne pas les placer dans des situations dangereuses ou malsaines pour eux ou pour les bénéficiaires du programme. Procurez-vous des références auprès d'agents de libération conditionnelle ou de probation et parlez avec eux des responsabilités confiées aux pairs bénévoles. Tenez compte des goûts,

1. La version intégrale du rapport sur ce projet, D'anciens contrevenants deviennent pairs bénévoles en réadaptation communautaire, est consultable sur le site Web du Centre de développement des connaissances <www.kdc-cdc.ca>.

des aversions, des compétences et des aptitudes des anciens contrevenants pour leur confier un poste en conséquence. Insistez pour que le travail bénévole soit axé sur l'aide des participants et non sur celle des pairs bénévoles. Sélectionnez d'anciens contrevenants à l'aise pour interagir avec les autres personnes « à l'intérieur » du système carcéral et avec les fournisseurs de services du « dehors ».

2. La formation et la supervision sont indispensables à la réussite des pairs bénévoles. Assurez leur orientation approfondie à l'organisme, au programme de bénévolat et aux rôles et responsabilités des bénévoles. Donnez-leur largement l'occasion de poser des questions. Il est souhaitable que la formation comporte des démonstrations et permette aux participants d'apprendre et de mettre en pratique des compétences essentielles sous supervision avant de les appliquer en autonomie. Prévoyez une séance sur l'autonomie et la prévention des rechutes. De plus, n'oubliez pas que, selon le temps qu'ils ont passé en prison, les anciens contrevenants pourront avoir besoin d'aide pour des actes de tous les jours et aussi simples que, par exemple, utiliser un télécopieur, connaître le fonctionnement du réseau d'autobus, savoir utiliser une carte bancaire et connaître les « réseaux » et les « normes » communautaires.

3. Le contrôle et l'évaluation permettront aux bénévoles de progresser. Il est donc souhaitable de prévoir de l'aide à la gestion du temps, un soutien immédiat et accessible en cas d'urgence et pour gérer des vulnérabilités personnelles, liées à la réinsertion dans la communauté. La rétroaction et l'évaluation régulières du personnel et des superviseurs du programme, le traitement du pair bénévole comme « un des membres de l'équipe » et la patience sont également importants. Mettez en place une méthode pour aider les bénévoles à se rétablir en cas de difficulté (p. ex., rechute dans la toxicomanie ou les agissements délinquants). Le contrevenant devrait ainsi pouvoir gérer le problème avec simplicité et dans un milieu sans risque.

Ce que les pairs bénévoles peuvent et ne peuvent pas faire

- Les pairs bénévoles sont « l'exemple vivant » de l'espoir et des possibilités d'évolution pour les autres anciens contrevenants.
- Aux yeux des anciens contrevenants, les pairs bénévoles sont des « guides ou des accompagnateurs crédibles pour naviguer dans le système » parce qu'ils sont passés par la même phase que celle que les anciens contrevenants sont en train de traverser.
- Les anciens contrevenants accordent presque immédiatement leur confiance aux pairs bénévoles, motivant ainsi ceux-ci à évoluer.

Voici ce que devraient rechercher les organismes qui cherchent à recruter des pairs bénévoles.

- Stabilité manifeste dans les relations et les routines communautaires;
- Désir de faire du bénévolat pour aider les autres et non pour s'aider soi-même;
- Compétences en résolution de problèmes interpersonnels et pratiques;
- Capacité à s'engager à travailler avec cohérence, fiabilité et en équipe.

« Sans le bénévolat, nous devenons une île et nous nous retirons en perdant tout espoir. »

Le bénévolat des pairs permet d'aider les anciens contrevenants, les bénéficiaires des programmes, ainsi que les organismes sans but lucratif, bénévoles et communautaires. Il donne aux anciens contrevenants un but à poursuivre et un cadre où devenir citoyen à part entière. Il permet aux participants aux programmes d'être accompagnés par une personne qui comprend véritablement leur situation, à qui ils peuvent accorder immédiatement leur confiance et de pouvoir commencer à évoluer beaucoup plus rapidement. Cette forme de bénévolat donne aux organismes une meilleure chance de réussir dans leurs programmes de réadaptation communautaires.

Centre de développement des connaissances, Imagine Canada
425, avenue University, bureau 900, Toronto (Ontario) M5G 1T6
Tél. : 416 597-2293 / 1 800 263-1178

Nous accueillons favorablement votre rétroaction sur ce document réalisé à partir d'un projet de recherche, ainsi que sur son utilisation. Prière de nous la faire parvenir par courrier électronique à l'adresse suivante : <kdc@imaginecanada.ca>.

© 2006, Imagine Canada
ISBN 1-55401-275-9

Le Centre de développement des connaissances d'Imagine Canada est financé dans le cadre de la Direction de la participation dans les communautés du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Patrimoine canadien.

Canada 

www.kdc-cdc.ca